

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry Wauters

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 06/06/2025

N/Réf. : WSL30013_743_PUN
Gest. : AA/TB
V/Réf. : 2278-0028/23/2025-176PU
Corr DPC: Thomas Bogaert
NOVA : 18/PFU/1979934
Corr DU: S. ZEROUALI / N. DENAYER

WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Rue de la Charrette, 36 Parc de Roodebeek
(=inscrit sur la liste de sauvegarde comme site)
PERMIS UNIQUE : Rénover le parc de Roodebeek, gestion du patrimoine naturel et arboré
Demande de BUP – DPC / BUP – DU du : 14/05/2025

Avis de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 14/05/2025, nous vous communiquons l'avis conforme favorable sous conditions émis par notre Assemblée en sa séance du 04/06/2025, concernant la demande sous rubrique.

Étendue de la protection



- L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12/02/1998 inscrit comme site le parc de Roodebeek sis avenue de la Charrette sur la liste de sauvegarde.
- L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 20/04/2020 classe comme site la partie haute du parc de Roodebeek à 1200 Woluwe-Saint-Lambert.

Historique et description du bien

Ce parc forestier fut exploité à la fin du 19ème siècle comme carrière de sable et de pierres, ce qui explique le relief tourmenté dans la partie basse, le long du Musée communal. Il résulte de la réunion des propriétés d'Emile Devos et de Constant Montald après la Seconde Guerre mondiale. Ces deux domaines, l'un hérité et l'autre acheté par la commune, constituèrent un seul parc qui fut ouvert au public dès le 17 juillet 1948. La partie haute du parc, implantée sur des pentes sablonneuses (anciennes carrières) et accessible via des chemins en gradins, offre un paysage de plateau forestier de grande esthétique présentant de splendides sujets, mais subit une importante érosion d'origines pluviale et

anthropique. Une ancienne allée bordée de hêtres verts, plantés par paire sur une cinquantaine de mètres, offre une perspective exceptionnelle assez unique, rythmée telle une colonnade par les doubles fûts de ces arbres vénérables aux racines noueuses enchevêtrées. Le massif boisé actuel présente un mélange d'essences horticoles datant de l'époque où le parc était privé comme le hêtre pourpre, le robinier faux-acacia, le marronnier commun, le douglas, la symphorine, le seringa et diverses essences indigènes colonisant peu à peu le parc en lui rendant un aspect naturel. Le sous-bois est particulièrement riche du point de vue botanique, avec la présence de la benoîte, du sceau de Salomon, du houblon et de l'endymion¹.

Historique de la demande

Le parc a fait l'objet d'un précédent PU dispensé d'avis de la CRMS pour les travaux relatifs au placement de clôtures, abattre et replanter pour sécuriser le talus est du parc (PU daté du 16/06/2023 ; réf. : 18/PFU/1897372). La CRMS n'a pas été consultée en préalable de cette présente demande.

Analyse de la demande

Le projet porte sur la rénovation du parc de Roodebeek et la mise en place de dispositifs pour diminuer l'impact des usagers et réduire le ruissellement des eaux de pluie. Début 2024, des travaux de sécurisation du talus est du parc ont déjà commencé, en application d'un autre permis d'urbanisme obtenu en décembre 2023 (cf historique dossier). Les clôtures en châtaignier délimitant certains espaces à protéger ont été remplacées. Des merlons plantés (buttes de terre) favorisant l'infiltration de l'eau de pluie et réduisant ainsi son ruissellement ont été installés. Des fascines ont été placées, pour consolider le talus, limiter le phénomène d'érosion, et créer de nouveaux habitats pour la petite faune.

La demande de permis actuelle englobe l'entièreté du parc, qui compte 4 ha, dont 80% sont occupés par des massifs boisés, et permettra de mettre en œuvre une gestion globale du suivi forestier. Il s'agit d'établir les règles de gestion à mettre en œuvre pour assurer une compatibilité entre la fréquentation par le public, le renouvellement, la préservation des sols et l'état sanitaire global des massifs forestiers. Ce projet s'appuie sur une série d'interventions ciblées, à la fois écologiques, techniques et paysagères.

La gestion arborée prévoit l'abattage de 145 arbres malades ou dangereux (moins de 5% du total), tout en conservant certains spécimens en « totems » pour favoriser la biodiversité. Un programme de replantation de 200 arbres avec des essences adaptées au climat est prévu, accompagné d'une gestion différenciée selon les zones (massifs boisés, talus, zones ouvertes). Parallèlement, le parc sera enrichi de placettes de régénération, où des essences spécifiques seront plantées à haute densité pour reproduire la dynamique d'une régénération naturelle.

Le projet inclut également la restauration des lisières forestières pour renforcer la diversité verticale et favoriser les espèces arbustives locales. Afin de permettre la régénération des sols fortement piétinés, plusieurs zones seront mises en défens pendant 4 à 6 ans, à l'aide de clôtures adaptées à la petite faune. Cette protection temporaire permettra aux sols de se reconstituer et à la végétation spontanée de se redéployer.

La gestion des eaux pluviales constitue un autre pilier du projet. Les anciens puits d'infiltration seront restaurés pour assurer une meilleure infiltration de l'eau, tandis que des fascines – fagots de bois issus des abattages – seront installées sur les talus pour limiter l'érosion, freiner le ruissellement et créer des habitats fauniques. Dans les zones les plus sensibles, le merlonage permettra de capter l'eau avant qu'elle ne dévale les pentes, grâce à la création de buttes plantées de haies.

Sur le plan du patrimoine et de l'éducation à l'environnement, l'arboretum du parc sera réhabilité : mise à jour du plan, ajout de nouveaux arbres et remplacement des bornes disparues. Par ailleurs, les

¹ http://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/023_041.pdf

clôtures endommagées seront rénovées. Le mobilier existant, notamment les bancs, sera simplement restauré.

Enfin, les chemins ne subiront aucune imperméabilisation : ils seront remis en état avec de la dolomie ou du Komex, pour maintenir une bonne intégration dans le paysage tout en assurant la durabilité des aménagements.

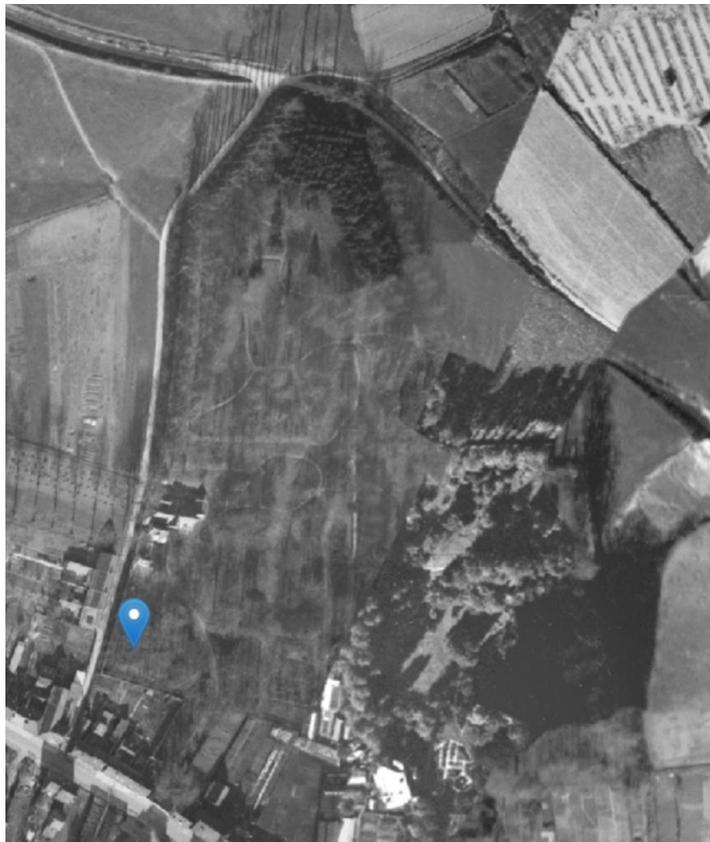
Avis

La CRMS souscrit à la démarche et aux objectifs du projet, tout en regrettant l'absence - au cours des vingt dernières années- d'un suivi régulier, accompagné d'actions ponctuelles, ciblées dans le temps et dans l'espace. Ce suivi aurait permis de mieux encadrer au quotidien les usages du parc, de limiter le stress subi par les écosystèmes forestiers, et d'éviter d'avoir à intervenir de manière aussi importante aujourd'hui.

La plupart des interventions envisagées sont désormais justifiées par l'état du site, mais elles sont adaptées et ne portent pas atteinte à l'intégrité du site classé. Certaines mesures, comme la mise en défens, restent en outre facilement réversibles. Les abattages ainsi que la création d'une lisière étagée permettront aussi de garantir la sécurité des usagers et des riverains. L'installation de fascines, discrète, sera rapidement masquée par la reprise de la végétation basse. La restauration des chemins permettra de canaliser les circulations et de renforcer le respect des zones protégées.

La CRMS rend donc un avis favorable sur le dossier mais l'assortit de 3 conditions en ce qui concerne la dimension historique et paysagère du site, trop peu prise en compte, le choix du Komex et une campagne d'information et de sensibilisation à destination des usagers.

1) La demande de permis annexe une note historique rédigée par l'historien-archiviste communal. Ce document, déjà très fouillé, devrait être complété par une recherche analyse cartographique, et étude des orthophotoplans, qui devra guider les implantations et essences prévues dans le cadre des opérations de replantation, pour assurer un plus grand respect du des tracés des anciens cheminements et des effets de perspective aujourd'hui altérés, notamment ceux créés par la disposition d'arbres isolés (grands résineux, hêtres, etc.). Cette condition est en accord avec les éléments mentionnés dans l'arrêté de classement, qui souligne l'intérêt esthétique de certaines percées visuelles, telles que l'allée bordée de hêtres verts, décrite comme offrant « une perspective superbe, rythmée par les troncs jumelés des arbres aux racines entremêlées ».



Orthophotoplan 30-35 extrait Brugis

Le réaménagement prévu de l'arboretum, créé en 2008 mais dont la signalétique est aujourd'hui fortement dégradée, représente une belle opportunité. Cet espace valorise déjà des arbres plantés par les anciens propriétaires. Le projet d'y intégrer un nouvel alignement d'arbres pourrait renforcer cette mise en valeur, à condition de prendre en compte le contexte et la composition historique du domaine.



Effet de perspective

- 2) Les retours d'expérience de la DPC indiquent que le Komex est plus sensible à l'érosion que prévu et que sa capacité d'infiltration est insuffisante. La CRMS recommande donc à la commune d'envisager une alternative plus durable, ou à défaut, de limiter strictement son usage aux zones où il est indispensable ;
- 3) Enfin, si les aménagements proposés répondent à une nécessité de gestion, il convient de rappeler que la cause de la dégradation réside principalement dans le comportement des usagers – en particulier des groupes comme les mouvements de jeunesse – et l'usage intense du parc, son appropriation excessive, son piétinement intensif, et un tassement généralisé des sols. La CRMS demande donc qu'en complément des aménagements prévus, la commune mette en œuvre une campagne de surveillance, d'information et de sensibilisation à destination des usagers, pour responsabiliser chacun à la préservation de ce patrimoine naturel et historique.

Les réponses à ces trois conditions seront soumises pour approbation à la DPC.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

S. VAN ACKER

Président

c.c. à : tboagaert@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels